CINQUIÈME ANNÉE — N° 8

REVUE THÉURGIQUE

Scientifique, Psychologique et philosophique

TRAITANT SPÉCIALEMENT

DE L'HYGIÈNE

ET DE

LA GUÉRISON PAR LES FLUIDES

ET DES DANGERS

DES

PRATIQUES MÉDICALES, CLÉRICALES, MAGNÉTIQUES, HYPNOTIQUES, ETC.

Sous la Direction du

ZOUAVE JACOB

Avec le concours des Célébrités scientifiques les plus autorisées

---

Paraissant le premier Dimanche de chaque Mois

« Charlatan: Médecin vantard, qui prône à l'excès l'étendue de sa science et l'efficacité de ses remèdes. Nous avons par cela même beaucoup de charlatans: nous en avons plus peut-être qu'on n'en voyait dans les siècles passés. Mais ils ont changé d'allure et de physionomie, ils ne font plus de discours en plein vent: ils font prôner leurs recettes à la quatrième page de leurs journaux. (LAROUSSE, *Dict. universel*).

« Ah! l'annonce est à ce point puissante qu'elle a de l'influence sur celui même qui s'en sert le plus et l'individu qui, chaque soir, faisant sa caisse, se donne le plaisir facile d'établir le quotient de ses dupes — dupe lui-même — a grand soin en se couchant de prendre la pilule ou l'élixir dont il a su vanter les propriétés miraculeuses dans la quatrième page des journaux. » (TROUSSEAU, *Conférences.* »)

« Médecine, pauvre science; médecins, pauvres savants; malades, pauvres victimes. » (Docteur FRAPPART.)

BUREAUX

Paris — 23, *AVENUE MAC-MAHON* (*ETOILE*) — Paris

DEVRAIT ÊTRE CONDAMNÉ PAR LA LOI

Devraient être condamnés sévèrement par les juges, tous ceux qui, par leurs actes, leurs doctrines ou leurs écrits, cherchent à entraver le progrès, sous quelque forme qu'il se présente. Et d'abord les prêtres de toutes les sectes qui déplorent amèrement que la civilisation ait fait, peu à peu, justice de ce bienheureux temps où ils pouvaient impunément tenir dans les cachots, torturer, tenailler, brûler enfin sur les bûchers, quiconque était, non pas même accusé, mais seulement soupçonné de ne pas croire que le Créateur des Mondes a fait le ciel et la terre en six jours, ou qui se permettait de douter que Moïse ait existé et qu'il ait pu, à son gré, couvrir la terre de grenouilles, de sauterelles, de moucherons, de poux, donner la gale aux Egyptiens, faire périr des animaux, changer les rivières en sang, etc., ou encore ceux qui osaient soutenir que les juifs s'étaient comportés comme de vulgaires voleurs, en emportant les vases d'or et d'argent et autres objets de prix que les Egyptiens leur avaient prêtés pour célébrer leur fête.

Les prêtres chrétiens regrettent enfin que le Gouvernement ne les autorise plus à soumettre aux rigueurs de l'Inquisition tous ceux qui ne croient pas que Josué ait pu arrêter le soleil ; qu'il ait suffi du son des trompettes pour faire tomber les murs de Jéricho ; que Jonas soit resté trois jours intact dans le ventre d'une baleine ; et qui enfin se permettent d'insinuer que le savant prophète Ezéchiel était sans doute fou, quand il resta couché 40 jours sur le côté droit et 390 jours sur le côté gauche, après avoir soupé — sur l'ordre du Seigneur — d'une tartine d'excréments humains. Etaient voués également aux plus cruels supplices ceux qui refusaient de reconnaître Jésus de Nazareth comme le Créateur de l'Univers et ne pouvaient croire qu'il avait été emporté par le diable, et qu'ensuite il avait envoyé ce même diable dans le corps de cochons, qui s'en furent se noyer.

Devraient aussi être condamnés à l'amende et à la prison ceux qui présentent à la jeunesse, comme des modèles de vertus, les Saints Dominique, les Torquemada, les Pierre de Castelnau et autres gredins inquisiteurs qu'ils peignent comme des saints, et jouissant, dans le Paradis, des félicités éternelles aux côtés des trois Dieu de la Trinité et en compagnie des papes Borgia, Sixte V, Innocent III, Honorius III, Louis IX, Ferdinand V, Philippe II et autres bandits qui sont encore aujourd'hui la gloire de la chrétienté ; tous ceux qui d'accord avec les prêtres regrettent le temps de la Saint-Barthélemy, les Dragonnades, le temps où l'on a pu faire monter Jeanne d'Arc au bûcher, alors qu'aujourd'hui il n'est plus possible d'enfermer, de torturer et de brûler les Guérisseurs par le fluide.

Il devrait enfin être édicté des peines sévères contre quiconque exerce son intelligence et son savoir à abuser de la crédulité publique en accréditant des pouvoirs scientifiques illusoires tels que la médecine, une des pratiques les plus dangereuses pour l'humanité puisqu'il a été reconnu depuis des siècles déjà, par les célébrités médicales elles mêmes, que la science médicale n'existait pas, le médecin tuant, à l'aide de drogues pharmaceutiques, plus de malades qu'il n'en guérit.

Il est également prouvé que les somnambules qui ordonnent les mêmes drogues, sont aussi des charlatans, attendu qu'il est impossible qu'ils se trouvent dans un état perpétuel de lucidité, et que des drogues ordonnées par eux empoisonnent le malade aussi bien que celles des médecins. De même tous les magnétiseurs, hypnotiseurs, médecins ou non, gratifiés par la nature de facultés propres à provoquer la catalepsie et qui aggravent l'état des sujets déjà malades sur lesquels ils tentent leurs expériences, quand ils ne vont pas jusqu'à provoquer la mort, devraient être punis sévèrement, ainsi que tous les Théurgiques, Spirites, Somnambuliques qui exploitent la crédulité publique en s'attribuant faussement des facultés qu'ils ne possèdent pas.

AGONIE

DU

PRÊTRE ET DU MÉDECIN

Quels sont ceux qui ont mission de guérir nos maux et de soulager nos souffrances ?...

Que font ces docteurs qui trônent dans nos chaires académiques ?

Pénétrons dans le sanctuaire des princes du savoir, écoutons quelques-uns de ces oracles qui tiennent en main le sceptre de la science, qui prétendent être le flambeau du progrès, quelles ont été leurs convictions ? la divergence de leurs idées ?

« La philosophie *sensualiste*, ou *matérialiste*, dit le docteur Chauvet, née du peripatéticisme, est nettement formulée par Locke, Condillac et Cabanis, qui n'ont été ici, du reste, que les échos de l'encyclopédisme du XVIIIe siècle ; elle chargea le professeur Bérard, doyen de la Faculté de médecine de Paris, inspecteur général des *études* médicales, etc., etc., de me donner cette ignoble définition : l'homme est un mammifère monodelphe et bimane !!!... »

Enfin, tout le monde connaît cette définition classique : *l'homme est un animal raisonnable.*

« Ces démolisseurs titrés d'hommes sont-ils de bonne foi ?... Je le crois peu... Essayez donc d'apostropher l'un d'eux à peu près en ces termes : Monsieur, vous ne *valez pas un singe*.... vous ne différez que de *quelques degrés du cheval* qui vous traîne à votre chaire, vous êtes à *peu* près un *âne*... Et vous verrez comme il prendra la chose. »

Audin Rouvière, de l'Athénée royal de médecine (*la Médecine sans Médecins*) :

« Oserons-nous, s'écrie ce professeur, pénétrer dans ce sanctuaire de l'enseignement médical et dans ces assemblées académiques reprendre le rôle d'observateur, pour exposer au grand jour le charlatanisme de ces oracles de la médiocrité, les intérêts personnels, les complaisances réciproques, les partialités intéressées, enfin la foule innombrable d'abus qui se sont glissés parmi les professeurs et les académiciens ?

« On ne pèse pas le mérite, on compte les récipiendaires ; hélas ! ne faut-il pas que cette branche d'industrie classique complète 15,000 francs au professeur ? Marie Saint-Ursin s'écriait avec son style accoutumé : « Ils ont mis le bonnet doctoral à l'encan, les « diplômes à l'enchère, l'empirisme au concours, etc., etc. » Faut-il rappeler ici les procédés de ce docteur qui va présider souvent les jurys départementaux ? Sa présidence a inondé la France d'officiers de santé, qu'ont peut dire avoir été faits au poids de l'or. »

Ecoutons le docteur Munaret (page 170 du *Médecin des Villes et des Campagnes*), et nous serons édifiés sur les sentiments qui dominent les élèves de votre prétendue science médicale :

« A quoi me servirait d'étudier cet art conjectural ? me disait un jour un des colons du quartier latin ; j'ai cru qu'en le pratiquant l'on pouvait encore gagner de l'argent, de la considération..., et j'ai dit : Va pour la médecine !... Si je me trompe, eh ! bon Dieu ! il n'y a pas lieu de m'en dégoûter... Toutes les carrières sont d'une exigence... tandis que la médecine, oh ! parlez-moi de la médecine, de la joyeuse vie de carabin ! quatre années à moi ; quatre années à Paris ! et ma liberté reconquise, et le punch avec les amis, et la Chaumière !... Aussi, je jure par la sainte et vénérable barbe d'Hippocrate d'acheter régulièrement mes inscriptions au secrétariat de la Faculté, et de m'abonner, durant un mois au moins, à tous les manuels qui doivent répondre de mes examens. Quant à ma thèse... une bouffée de cigare m'expliquera sa réticence... Jusqu'à l'époque où, re-

venu dans sa petite ville, les badeaux prirent sa morgue pour de la profondeur, et dirent à ses parents : Il faut que votre fils ait bien travaillé, car il est d'une maigreur!... Mais le papa, qui avait morcélé ses modestes revenus pour avoir un docteur dans sa famille, fut enfin obligé de prononcer devant l'ex-habitué de Musart les mots de clientèle... de position dans le monde, d'établissement, etc., etc., ce qui le réveilla de son court rêve... En ouvrant les yeux, il eut peur... en face de toutes les victimes qu'il allait sacrifier. Le dieu de l'argent cria plus fort que sa conscience : Des malades ! il te faut des malades!... Dès ce moment, le nouveau docteur intrigua, il intrigue encore aujourd'hui, c'est le médecin qui travaille le plus de l'arrondissement!... Pauvre humanité! D'après ce frère, jugez-en tant d'autres. »

Le docteur Chauvet va nous édifier sur la *confiance*, le *savoir*, le *caractère* réel de la *situation médicale*. (*Philosophie médicale*, p. 11 et 12.)

« *Qu'est-ce que la médecine?*

« L'art de guérir, dit-on, ou, pour parler plus exactement, de traiter les maladies. Quel est le sujet sur lequel cet art prétendu s'exerce? — L'homme. — La médecine a-t-elle appris du moins à connaître l'homme, son sujet spécial, depuis deux mille ans qu'elle disserte, discute, expérimente sur lui, appelant à son aide et mettant à contribution la nature entière? Non. — Connaît-elle mieux les instruments dont elle se sert pour atteindre son but essentiel, qui est de guérir? Non encore. — Enfin, sait-elle procéder à l'application de ses instruments, non pas selon cet art routinier si finement persiflé par Molière, mais selon l'art éclairé par la raison? Pas davantage. — Or, si la médecine ne connaît ni son sujet, ni ses instruments, ni la manière de s'en servir, c'est à-dire ni la maladie, ni le remède, ni l'art d'appliquer celui-ci, celle-là, qu'est-elle donc, grand Dieu?... une erreur de vingt siècles, et, vu l'extrême des intérêts qu'elle atteint directement ou indirectemen t, une erreur des plus funestes ne tendant à rien moins, entre autres déplorables résultats, qu'à la dégradation physique et morale de l'espèce humaine ; un chaos discordant d'hypothèses absurdes qui ravalent

l'homme fort au-dessous de la plus grossière machine et élève le savetier fort au-dessus du plus habile médecin. »

Et pour nous servir des expressions du docteur Jahr (tom. V de la Bib. de Genève, n° 4, p. 242), quand il dit : « Oui, en vérité ! depuis deux mille ans, nous avons méconnu les lois de la nature dans le véritable art de guérir. »

Le professeur Louis (séances de l'Académie de médecine) : « J'avoue que, depuis vingt ans, j'ai, dans les hôpitaux, étudié tour à tour la plus part des méthodes curatives, ce qui m'a mis dans le cas de remarquer que la plupart des méthodes offraient des *résultats déplorables*, et je leur dois la *perte* de personnes chères. »

Marchal de Calvi (*France Méd. et ph.*) : « Il n'y a plus en médecine, et depuis longtemps, ni *principes*, ni *foi*, ni *loi*... Nous construisons une Tour de Babel, ou plutôt nous ne construisons rien. »

Chomel (*Pathol. gén.* p. 642) dit que : « Les *ténèbres* enveloppent encore la branche la plus importante de la médecine. »

Barthez (*Mémoires de Madame Dubarry*, t. VI) affirme qu'il ne croyait pas à la médecine : « Nous sommes, disait-il, des aveugles qui frappons avec un bâton... »

Rostan, dans ses *Cours de Méd. clin.* (t. I, p. 185 et 187), dit « qu'aucune science humaine n'a été et n'est encore infectée de plus de préjugés que la médecine, chaque dénomination de classe de médicaments, chaque formule même est pour ainsi dire une erreur. »

Dubois (d'Amiens) affirme (*Pathol. gén.*, Avant-Propos) que « des vérités générales nous manquent en médecine, que nous sommes encore à la recherche des principes... »

Le Dr Donné écrit dans le *Journal des Débats,* 22 septembre 1842 :

« Tant que la science de la médecine laissera une aussi grande part à l'arbitraire, à l'instinct et au génie de chaque médecin, l'art ne sera ni complet ni aussi élevé qu'il peut l'être. »

Le professeur Bouchardat (*Manuel des mat. médicinales*,

p. 9), « constate que la science n'est pas faite, mais toute à refaire. »

Le professeur Valleix (*Guide du Praticien*, Avant-Propos, p. 10) :

« Que de regrets on éprouve en voyant tant d'études, de veilles, de génie dépensés pour obtenir *d'aussi faibles résultats !* Que d'erreurs... »

Le grand Sydenham, surnommé l'Hippocrate anglais, déclare que « ce qu'on qualifie de l'art médical est bien plutôt l'*Art de faire de la conversation*, *de babiller*, que l'art de guérir. »

Le professeur Malgaine (*séance de l'Académie de médecine*) : « Absence complète de doctrines scientifiques en médecine, absence dans l'application de l'art ; empirisme partout, voilà l'état de la science. »

« ... Eh bien ! disait Claude Bernard, de l'Académie, en 1847, lorsque j'inaugurais mon cours, voilà ce que je disais en commençant :

« *La médecine scientifique que je suis chargé de vous enseigner n'existe pas*. La seule chose qu'il y ait à faire, c'est d'en préparer les bases pour les générations futures ; c'est de faire la physiologie sur laquelle cette science doit s'établir plus tard.

« Aujourd'hui, un médecin, appelé près d'un autre médecin, est donc à la fois dans la science et dans *l'empirisme*. Il s'appuie sur une science d'observation, quand il reconnaît l'affection de son malade ; mais quand il la traite, il n'a pour guide que *l'empirisme*, et il agit souvent au milieu de *l'obscurité* la plus complète. Cet état *boiteux* de la médecine qui, en ce moment, n'est, en quelque sorte, qu'une *moitié de science*, explique les opinions contradictoires qu'on peut émettre sur son compte, et motive notre distinction d'une médecine d'observation qui est constituée, et d'une médecine expérimentale qui est encore une science *à faire*...

« Mais l'art expérimental en physiologie et en médecine expérimentale est encore dans *l'empirisme* le plus grossier, et il est de la plus haute importance d'introduire dans cette expérimentation une critique et une discipline rigoureuse,

comme il en existe dans les sciences expérimentales physico-chimiques. »

« J'en appelle à tous les hommes valides comme à tous ceux qui ont le malheur de ne point l'être, et je leur demande si en suivant les conseils et ordonnances des médecins, ils ont trouvé autre chose que déceptions et souffrances. — Dr Morizon. »

« Il n'y pas eu, en matière médicale, de systèmes généraux ; mais cette science a toujours été influencée par ceux qui ont dominé en médecine... Ce n'est point une science pour un esprit méthodique, c'est un assemblage informe d'idées inexactes, d'observations puériles, de moyens illusoires, de formules aussi bizarrement conçues que fastidieusement assemblées... On dit que la pratique de la médecine est rebutante, je dis plus, elle n'est pas, sous certains rapports, celle d'un homme raisonnable, etc., etc. — Bichat. »

« Elle est peut-être, de tous les systèmes physiologiques, celui où se peignent le mieux les travers de l'esprit humain... Cet état boîteux de la médecine, qui, en ce moment, n'est qu'une moitié de science, explique les opinions contradictoires qu'on peut émettre sur son compte. — Claude Bernard. »

« Quelles oppositions, quelles contradictions se manifestent pour le mode de traitements, pour le choix des remèdes. — Dr Tomassi. »

« La médecine se fait son procès à elle-même ; les médecins impriment et affichent leur incapacité ; ils proclament donc hautement qu'il vaut autant, si ce n'est pas mieux, quand on est malade, se confier aux soins de la nature, que d'invoquer les leurs ; ils hâtent peut-être, car ils n'arrêtent pas la mort. — Dr Peschier. »

« C'est donc quelquefois un châtiment de la Providence que de tomber entre les mains de médecins qui vous exécutent savamment, consciencieusement et promptement. — Dr de Breyne (religieux de la Trappe). »

« J'ai été à même, plus que personne, d'apprécier l'insuffisance de la médecine et quelquefois de ses fâcheuses conséquences ; n'ai-je pas vu, en effet, que les médecins qui

mettaient en usage la pratique la plus active étaient ceux dont la feuille des morts était la plus garnie à la fin du mois. — Dr Libert, chirurgien. »

« ... Que l'on contemple les suites de cette torture médicinale, les cris de douleur, les physionomies grimaçantes, hideuses, le souffle brûlant de tous ces infortunés qui sollicitent un verre d'eau pour étancher la soif qui les dévore, sans pouvoir obtenir autre chose qu'une nouvelle dose de poison qui les a réduit à ce cruel état... et chez qui les médecins rendent encore la digestion plus lente et plus douloureuse par des mets succulents, des élixirs, des pastilles, jusqu'à ce que leurs victimes succombent à la diarrhée, à l'hydropisie ou au marasme. — Dr Broussais. »

« Dans les maladies ordinaires, les gardes-malades en savent autant que les médecins, et dans les cas extraordinaires, les médecins n'en savent pas plus que les gardes-malades. — Dr Goazet (*Discours*).

« J'ai un profond dégoût de la médecine et des médecins ; votre science est dans l'anarchie, votre profession dans la décadence, votre métier est sur le bord de l'abîme ; vous n'avez point de corps médical, vous vivez dans l'isolement, dans le mépris les uns des autres ; la déconsidération vous envahit de toutes parts... — Dr Frappart.

Le célèbre Héquet disait :

« Que les médecins se préparaient des *remords* pour l'avenir et que, sur leurs vieux jours, ils forment une confrérie de pénitents. »

Le docteur Chauvet avoue sincèrement :

« Qu'il y a peut-être quelque courage à confesser publiquement ses fautes, alors que chacun, pour des motifs divers, ne vise qu'à exalter ses succès...; j'espère que l'on m'en tiendra compte. Je me réserve d'ailleurs, et c'est là mon droit, de scruter sévèrement les causes, et de leur restituer intégralement tout ce qu'elles m'ont donné...

« Ma confession médicale peut se résumer à la simple déclaration que voici :

« *La main sur la conscience, je déclare devant Dieu et devant les hommes, que la pratique médicale a été plus nuisible*

qu'utile à l'humanité; de telle sorte que si les nombreux malades que j'ai traités, pendant près d'un quart de siècle, avaient été abandonnés aux seules ressources de la nature, aidés de simples soins hygiéniques, le résultat final eût été beaucoup meilleur. »

« Relevons-nous donc, lecteurs ; je vous invite, comme Bacon, à ne point vous courber devant des fantômes... Souvenez-vous qu'il n'existe qu'une bonne école médicale, dirigée par un seul maître, la nature et toujours la nature. — Dr A. Rouvière. »

Nous espérons, messeigneurs, que vous ne nous accuserez point d'aller chercher nos assertions dans le domaine des médiocrités de votre métier ; or, que devons-nous penser, après toutes ces attestations d'hommes célèbres, de vos débats, de vos criailleries, de vos colères ?

Nous ne pouvons avoir qu'une pitié accablante pour les législations des nations civilisées qui naissent, grandissent, travaillent, se disputent, s'entretuent avec acharnement, et cela sans se connaître et, le plus souvent, sans savoir pourquoi, ce qui ne les empêche pas de prétendre qu'elles sont dans un mouvement progressif continuel, comme c'est le cas, par exemple, dans notre belle patrie, la France ! Sa capitale se targue d'être le foyer intellectuel, la ville lumière qui éclaire le monde par ses publications, ses journaux, etc ; mais l'empreinte du préjugé, pour ne pas dire du parti pris et de la mauvaise foi, nous semble s'y faire sentir partout, car, nous les voyons frapper à l'unisson, et avec quel acharnement, sur tout ce qui ne porte pas l'estampille de l'*Officiel.*

Nous voulons bien admettre la prétention de quelques feuilles à conserver leurs coudées franches. Elles tonnent vigoureusement contre certaines dictatures qu'elles cherchent à démolir. Mais ce n'est pas la démolition qui est difficile ; c'est là aujourd'hui une vérité banale, il ne s'agit pas de jeter le froc aux orties ; c'est bien le cas de dire, car, pour ne citer que deux des points les plus saillants de l'édifice social, nous nommerons le prêtre et le médecin ; tous deux médecins : l'un devant tenir en bonne santé l'esprit public en le guérissant surtout de la plaie du matérialisme, l'autre de-

vant tenir le corps dans un équilibre qui ferme la porte à la souffrance.

Les savants rédacteurs de beaucoup d'ouvrages et de journaux semblent quelquefois vouloir suivre les Voltaire, les Diderot, les J.-J. Rousseau, les Molière, et tant d'autres depuis Hippocrate jusqu'à Claude Bernard. Comme eux, ils s'attaquent aux ridicules des religions et de la médecine, et dévoilent les ravages que ces deux hydres aux mille têtes font dans les humains. Pourquoi ces deux pieuvres possèdent-elles seules, de par la loi, le monopole de pratiques funestes et le privilège de les étaler non seulement au grand jour, avec éclat, mais encore avec le concours et la présence des autorités à tous les degrés, de manière à entraîner par exemple la masse des intéressés qui pour la majeure partie sont, au fond, réfractaires et en opposition avec les dogmes imposés par le prêtre et par le médecin, dont ils ne suivent pas les théories par convictions, répudiant au contraire leurs enseignements au fond de leur cœur avec d'autant plus d'âpreté et d'amertume que la nécessité de vivre les contraint à cacher leurs véritables sentiments.

Nous pouvons donc conclure d'après les aveux des célébrités de tous les temps, y compris celles qui, aujourd'hui, font partie du corps militant, que le prêtre qui enseigne qu'il a des rapports directs avec Dieu, qui raconte des fables sur le paradis, le purgatoire et l'enfer, est imbécile s'il y croit, imposteur s'il n'y croit pas; que le médecin qui pratique l'empoisonnement pharmaceutique, même le procédé Koch, est un ignorant s'il y croit, et, s'il est d'accord avec ses propres maîtres, les célébrités accréditées par la science, qui ont déclaré du haut des chaires académiques les dangers de l'application des drogues pharmaceutiques, qui au lieu de guérir, ne font qu'aggraver le mal, quand elles ne tuent pas le malade est un malfaiteur de la pire espèce; dans un cas comme dans l'autre, ignorants ou canailles, conscients ou non, ce sont de dangereux ravageurs qui déciment les rangs humains et devraient tomber comme tels, sous les rigueurs de la loi; on délivrerait la société des deux plaies qui la dévorent le plus affreusement, le plus cruellement, et avec le

plus d'effronterie et de cynisme; car nous ne comprenons même pas qu'un prêtre et un médecin non seulement osent paraître en public, mais aient l'audace d'exercer leurs pratiques sur le corps et l'intelligence des hommes, pratiques en opposition avec la morale des philosophes et des doctes célèbres qui ont illustrés tous les âges de l'humanité.

En présence de ce navrant tableau, que devons-nous penser de notre législation, qui se garde bien de sévir contre ces deux sectes, et bien mieux, leur confère un pouvoir privilégié d'exercer?

Nous voulons bien admettre que, depuis un temps encore assez proche, le prêtre et le médecin — surtout le prêtre — étaient investis d'un pouvoir sans mesure qu'ils exerçaient contre quiconque non seulement critiquait leurs enseignements fabuleux, mais ne prenait pas une part active à leurs dévotions, ils les jetaient alors dans des cachots infects ou, après avoir été tenaillé, roué, mis à l'estrapade, grillé à petit feu, et autres aménités il pourrissaient jusqu'à ce que mort s'en suivit, quand ils n'étaient pas pendus ou brûlés aux fêtes publiques sur un bûcher.

De même qu'aujourd'hui, les mesures de répression étaient sans bornes, spécialement contre ceux que la nature avait gratifiés de la faculté de guérir sans le secours d'aucun spécifique. Pour ceux-là, point de grâce : au bûcher, de par la parole du prêtre et de l'autorité du médecin, qui, à cette époque d'obcurantisme et de barbarie étaient tout puissant. Heureusement que les peuples se sont révolutionnés devant une barbarie aussi effrayante et que les lois sont devenues moins cruelles. Cependant, si le siècle de Voltaire a émancipé les peuples en ce qui concerne les absurdités, les immoralités, les mœurs sanguinaires et intolérantes des dogmes religieux, il n'en a pas moins laissé peser sur la masse, la corporation des médecins, corporation soi-disant scientifique, en leur concédant un droit de vie et de mort sur quiconque a la faiblesse de réclamer la lumière de leur prétendue science lorsqu'il est malade. Personne n'ignore en effet qu'aucune loi n'est édictée contre le médecin qui, à l'aide d'une drogue, empoisonne le malheureux patient s'il se

conforme aux prescriptions du Codex et aux poisons qui sont accrédités par les oracles des académies.

Ce droit privilégié, accordé à la suite de quelques études d'une compréhensibilité douteuse, repose sur des examens oratoires, mais plus spécialement sur une thése, c'est-à-dire sur une dissertation ayant trait à un genre de maladie. Or, nous pouvons affirmer qu'il y a des agences qui, moyennant une certaine somme, se chargent de fabriquer des thèses pour qui en veut bien payer et nous avons cette preuve par l'ignorance désespérante que font voir les trois quarts des médecins qui rédigent des ordonnances, ordonnances qui seraient des plus funestes si elles n'étaient modifiées par le pharmacien.

Mais tout cela n'est rien en comparaison du mal que font les médicaments spéciaux qui encombrent les officines des pharmaciens.

Devant cet effrayant et déplorable état de choses, nous nous demandons jusqu'où va aller les répressions de la police correctionnelle contre les guérisseurs qui sont gratifiés par la nature de la faculté de guérir par le regard, le toucher, la parole et même le contact inconscient, èt comment arrivera-t-elle malgré ses arrêts à arrêter le flot envahissant des guérisseurs qui déjà se comptent par milliers, tant en France que dans toutes les parties du monde. Verrons-nous, comme au moyen-âge, les prisons remplies de martyrs destinés au bûcher? Non, ce qui nous console, c'est que ces bienheureux temps sont passés, où l'inquisition régnait en souveraine ; non, on ne pourra empêcher ces bienfaiteurs de l'humanité de remplir leur mission et, de même que l'on torturait et persécutait les *sorciers*, plus ils relèverout la tête ; car, ainsi que les sorciers, ils obéissent à des êtres, appelés par les prêtres anges ou diables, qui se meuvent dans un monde au-dessus de nous, et dont nulle puissance, ici-bas, ne peut entraver l'action.

Vous avez beau vous récrier savants et vous juges, infliger vos condamnations; rappelez-vous que condamner un *sorcier* guérisseur à l'amende ou à la prison, cela ne chasse pas le diable ; vous pouvez persécuter, emprisonner les corps, mais

vous ne pouvez rien sur les esprits, qui ne sont pas plus séquestrables qu'ils n'étaient brûlables autrefois, et dont aucune science ni aucune loi ne peuvent arrêter les manifestations.

Nous allons initier nos lecteurs aux manœuvres déplorables exercées depuis un temps sur les patients qui s'abandonnent aux pratiques du magnétisme animal accrédité par Mesmer, Puységur et tant d'autres, puis ensuite par les célébrités médicales qui s'évertuent à qui mieux mieux à exploiter cette faculté théurgique connue et pratiquée depuis la plus haute antiquité et rééditée par un médecin allemand nommé Mesmer, sous le nom de magnétisme animal. Nous passerons sur la mise en scène de Mesmer, son baquet rempli de ferraille, de bouteilles, pour certifier qu'il avait obtenu non seulement des phénomènes, mais des guérisons. Ce que nous lui reprochons c'est cet entêtement à vouloir convaincre par ses pratiques la *gente* académique médicale. Nous avons cette certitude que s'il eût resté seul à pratiquer, sans re mêler aux savants des académies, il n'aurait pas eu à supporter les critiques, les négations de ces illustres prohibitionnistes du progrès, qui d'ailleurs non seulement n'ont rien inventé, mais ont toujours été hostiles à toutes innovations qui venaient peut-être non pas détruire tout à fait leur acquis, mais ôter de leur prestige et troubler leur sommeil. Ce n'est donc pas étonnant qu'après près d'un siècle d'examens toutes les commissions chargées d'examiner les phénomènes que Mesmer et ses successeurs leur présentaient furent repoussés. Ces messieurs proclamèrent tour à tour du haut de leurs chaires professionnelles qu'il n'y avait rien dans le magnétisme, attendu qu'eux, les oracles des oracles, n'avaient rien vu, rien entendu, et par cela rien compris; que l'imagination avait fait tous les frais du succès de Mesmer et que ceux qui accréditaient qu'ils avaient été soulagés, même guéris, étaient des pauvres d'esprit et que l'Allemand même était un farceur.

Depuis ces temps (près d'un siècle) tous les magnétiseurs furent bafoués, persécutés par les savants et le fretin qui les écoute, condamnés par les tribunaux comme exploitant la crédulité publique, prétendant guérir par des moyens ima-

ginaires, attendu qu'il n'y avait que les drogues qui ornent encore de nos jours la boutique du pharmacien, qui obtenaient des *résultats*...

Cependant nous voulons bien admettre aujourd'hui que la science médicale a fait du progrès sur ce sujet (le magnétisme) au contact des magnétiseurs célèbres qui ont remués les masses, c'est ce qu'avouent aujourd'hui quelques savants académiciens, qui enfin daignent s'en occuper, comprenant que le bon public est las de leurs pratiques médicales et que la médecine est à l'agonie. Nous sommes loin de les blâmer. Mieux vaut tard que jamais, mais nous aimerions voir leurs pratiques plus en rapport avec la Théurgie, c'est-à-dire dans le seul but de guérir les patients, surtout ceux qui ont été empoisonnés et abandonnés par les célébrités de leur néfaste métier. Mais loin de là, ils s'évertuent à expérimenter sur des sujets hystériques, des pauvres folles qui pour la plupart déjà victimes des pratiques médicales officielles, qui peuplent les maisons d'aliénés. Ces messieurs les *inovateurs* académiques, après s'être convaincu qu'il y avait *quelque chose*, s'évertuèrent pour prouver qu'ils étaient des *savants*, à changer le nom de magnétisme animal que lui avait donné Mesmer. L'honneur de cette découverte est due au célèbre James Braid, chirurgien anglais, qui la rebaptisa du nom de Neurynologie : cette découverte stimula les princes du savoir de notre belle France à ce point que plusieurs sortirent de leur torpeur, se réveillèrent, et un savant nommé Liébeaut déclara, après avoir fait de nombreuses expériences sur des folles, des hystériques, que ce n'était pas de Neurotologie, mais bien du Zoomagnétisme. Ce nouveau nom qui se rapprochait par la prononciation un peu de celui que lui avait donné Mesmer, devait tout résoudre.

Mais aussitôt quelques uns des princes du savoir se levèrent comme un seul homme pour mettre enfin ordre à tous ces pathos, pour classer scientifiquement le Magnétisme de Mesmer, le Somnambulisme de Puységur, surtout à l'aide d'une dénomination transcondante et à force de torturer les hystériques, les folles, ils finirent par les rebaptiser du nom d'hypnose matériel ; et de ce jour, ils s'appliquèrent à expé-

rimenter sur les malheureuses en employant des lumières électriques d'une intensité telle que la plupart furent aveuglées ou en état de catalepsie pendant des semaines, des mois, les effrayants aux bruits des tambours, des tam-tam chinois, les assourdissants aux bruits d'instruments de cuivre et une foule d'autres moyens plus ou moins grotesques et barbares.

Larousse, dans son *Dict. universelle*, à l'article hypnotisme, nous donne la mesure exacte des dangers de ces pratiques. « La production du sommeil hypnotique, dit-il, peut entre les mains des médecins eux-mêmes donner lieu à des accidents tels, que crises nerveuses et autres résultats d'une dessugestion imparfaite, à plus forte raison observe-t-on des faits de ce genre quand l'hypnotisme est produit à titre d'amusement ou de curiosité par des personnes inexpérimentées et même par des magnétiseurs de profession non médecins. On cite aujourd'hui de nombreux cas d'accidents graves (névralgies, contractures, mutisme, paralysies, crises épileptiques ou hystériques, vésanies et même folie) amenées par des manœuvres hypnotiques intempestives. On ne saurait donc trop, ajoute Larousse, prévenir le public contre ces accidents, en déclarant que l'hypnotisme, loin d'être un jeu de société, est un procédé qui peut être dans certains cas dangereux et même mortel ». Larousse parle aussi de l'action des médicaments à distance. « On a beaucoup parlé et le public s'est ému des expériences de MM. Bourru et Durot, à Rochefort, et de M. Luys, à Paris, concernant l'action à distance des médicaments plus ou moins toxiques, sur des sujets hypnotisés.

« Ainsi en plaçant un flacon d'alcool non débouché derrière la nuque d'un hypnotisé on produirait l'ivresse. En approchant de lui, si l'on avait en poche même soigneusement enveloppés des produits tel que l'ipéca, de l'émétique, de l'eau de laurier cerise, de la valeriane, etc., on produit des phénomènes correspondant à l'action phynologique de ces médicaments. On comprend toute l'importance de pareils faits. On pourrait ainsi empoisonner et tuer un hypnotique par l'arsenic, la strychine, etc., sans qu'il eut absorbé la

moindre molécule, et par suite, les recherches de toxicologie médico-légale devenaient impuissantes à déceler les causes de ces morts criminelles. »

Voilà donc comment procèdent Messieurs les savants hypnotiseurs des académies, couverts de croix, gonflés d'honneurs, émargeant pour la plupart des appointements, payés par les contribuables ; ils en sont arrivés après avoir pendant un siècle conspué le Magnétisme, à s'en emparer en le débaptisant pour produire de semblables résultats, comme en témoignent les affirmations consignées plus haut par Larousse. N'est-ce pas épouvantable ? Mieux vaut encore supporter les chequards, les panamistes et autres gredins de même facture qui n'en veulent qu'à la bourse des naïfs, que de tomber entre les mains des savantisérismes médicaux hypnotiseurs. Nous pouvons, après enquêtes sérieuses, soutenir que depuis Mesmer et à commencer par lui-même, jamais on a constaté des résultats aussi funestes pour la société dans la pratique des magnétiseurs.

Nous voulons bien admettre que, dans le nombre de ceux-ci il y ait eu des exploiteurs, des charlatans qui ont abusés de leurs sujets, mais les cas sont très rares et les tribunaux en ont faits justice, surtout dans les rangs des somnambules, qui ordonnent à tort et à travers des drogues puantes et nauséabondes, déjà si dangereuses entre les mains des plus grandes célébrités médicales et pharmaceutiques.

Mais il n'en est pas ainsi des magnétiseurs consciencieux et honnêtes qui, par leurs pratiques sages et ordonnées, obtiennent des cures auprès des patients abandonnés par les célébrités médicales.

Si nous voulons parler alors des guérisons naturels par le concours des Esprits, les Théurges, qui obtiennent des cures encore plus extraordinaires par le regard, le toucher, la parole et même le contact inconscient, il est sûr qu'il ne peut dans leur pratique n'y avoir aucuns dangers, et nous ne saurions trop engager les personnes qui veulent le bien d'essayer de guérir par ces moyens simples et faciles, car il est reconnu que tout le monde a plus ou moins cette faculté naturelle ; et disparaîtront bientôt ces divers moyens

néfastes et dangereux que nous signalons depuis bientôt trente ans de pratiques.

Nous avons cette certitude que beaucoup de personnes possèdent cette faculté naturelle de suggestion par le contact inconscient non seulement pour guérir mais pour produire d'autres phénomènes, le journal *la Lanterne* du 3 mars 1891, dans un article, nous en donne cette preuve quand il dit :

« Dimanche dernier, plusieurs jeunes gens se trouvaient au café-concert de la Renaissance, à Saumur, et prenaient des consommations autour d'une table placée au centre de l'établissement.

« En face, deux femmes galantes, récemment arrivées de Nantes, étaient assises à une autre table.

« L'un des jeunes gens était fort beau garçon. L'une de ces dames s'en aperçut et se mit à le regarder avec persistance, à l'insu d'ailleurs de l'Adonis qui, ayant sans doute l'esprit occupé ailleurs, ne faisait nullement attention à cette femme. Celle-ci le fixa tant et si bien qu'elle tomba tout-à-coup dans l'état de sommeil hypnotique complet. Le phénomène suivit son cours régulier, et voilà la demoiselle en catalepsie.

« Grand embarras du jeune homme qui ne s'étant jamais occupé d'hypnotisme se trouvait être la cause inconsciente de ce qui arrivait, et ne savait comment s'y prendre pour dissiper le charme que ses beaux yeux avaient produit sur la belle endormie. Personne, dans la salle, ne fut d'ailleurs capable de la réveiller.

« On la transporta chez M. Perrein, pharmacien, qui se serait trouvé, lui aussi, fort embarrassé, — car toutes les drogues possibles n'y faisaient rien, — s'il ne se fut rencontré là, comme par hasard, une personne ayant assez de connaissance en magnétisme et possédant assez de puissance pour remettre le *sujet* dans son état normal. Plus de deux cents personnes s'étaient rassemblées sur la place de la Poste.

« Enfin la femme est réveillée et on l'a reconduit tout énervée à l'hôtel de Paris, où elle avait sa chambre. »

Voilà une preuve de l'action de suggestion inconsciente. L'*Intransigeant* du 3 septembre 1893, va nous donner à son tour, un exemple de suggestion consciente par le regard. — « Une jeune fille, Mademoiselle Alice H..., âgée de vingt-deux ans, couturière, prenait hier soir, l'omnibus de Pigalle Halle-aux-Vins, pour regagner son domicile, rue Fontaine. Peu de temps après, à la hauteur de la rue Saint-Honoré, un jeune homme élégamment vêtu, pénétra à son tour dans la voiture, s'assit en face de Mademoiselle Alice H..., et se mit à la fixer. Le conducteur ne prêta guère attention à ce manège auquel il est habitué.

« Mais grande fut sa stupéfaction en arrivant à la place Pigalle, point terminus du trajet de l'omnibus, de constater que la jolie voyageuse, profondément endormie, semblait ne plus donner signe de vie. Quand à l'inconnu il avait disparu. On transporta dans une pharmacie du boulevard de Clichy Alice H..., qui ne revint de son sommeil léthargique qu'après une heure et demie de soins.

« Elle déclara qu'elle s'était endormie à son insu, sous l'influence d'une sorte de fluide magnétique, et qu'elle se sentait encore la tête lourde et les membres las.

« La pauvrette avait été tout simplement hypnotisée dans l'omnibus par les yeux brillants de son muet adorateur. »

Supposons par exemple que ces messieurs qui possèdent cette faculté naturelle, consciente ou inconsciente, de produire semblables phénomènes, soient au contraire gratifiés de la faculté de guérir dans les mêmes conditions et que ces dames fussent atteintes de maladies quelconque, de paralysies par exemple, et que tout à coup elles se trouvent guéries. Alors grand émoi dans le café, dans l'omnibus, et la foule de crier au miracle, les prêtres au bûcher, qu'elles étaient possédées du diable et les médecins de pratiques de médecine illégale et les traduire en police correctionnelle, les auteurs conscients ou inconscients, et les juges les condamner par *interprétation* à l'amende pour leur apprendre à être venu au monde avec une faculté qui ne doit, de par la loi, être pratiquée que par des médecins armés d'un diplôme, qui

pratiquent l'hypnotisme sur des folles, des hystériques, dans les maisons d'aliénés.

Si nous voulons être plus convaincus des dangers des pratiques hypnotiques exercées par les célébrités médicales de l'école de la Salpêtrière, école instituée par feu le savantissime Charcot, qui vient de mourir victime de ses manœuvres anti-théurgiques, empoisonné par le fluide empesté qu'il déversait sur les malheureux patients qui s'abandonnaient à ses expériences, écoutons Paul Ginisty dans son article du 24 août 1893, au *XIXe Siècle*, où il donne à propos de la mort de Charcot son appréciation sur son école.

« Cette école-là, dans son âpreté aux recherches, a peut-être trop transformé le malade en « sujet ». Je ne sais quelle sécheresse de cœur me gâte un peu, je l'avoue, la valeur des travaux de la Salpêtrière. On entend bien que je n'attends pas des médecins, dont le sang-froid est une des premières qualités, un attendrissement qui serait inopportun devant les misères humaines qu'ils sont appelés à considérer.

« Il y a une espèce d'impassibilité de métier qui est nécessaire. Mais elle se peut concilier avec une large sympathie pour les souffrances qui s'étalent, si navrantes, si désolantes, par ce qu'il y a en elles de fatal.

« D'illustres médecins, jadis, ne se défendaient pas de cette sympathie philosophique pour les malheureux atteints de maux qui révèlent tout un passé de tristesses, et je sais, pour avoir suivi parfois les cliniques, qu'il y a des chefs de service estimés et respectés, chez qui une longue pratique dans les hôpitaux n'a pas encore émoussé toute sensibilité. Le « beau cas » les intéresse sans doute, mais la créature humaine, torturée dans sa chair, leur inspire aussi quelque commisération. A la Salpêtrière, « l'expérience » passait souvent avant tout. Je n'y ai jamais été sans en rapporter une impression pénible et je me résigne mal à croire que cette dureté soit essentielle. Un vieil axiome médical, qui avait du bon, disait que le malade était sacré : il m'a souvent paru que cet axiome était un peu oublié. Dans l'intérêt de la science, oui, sans doute ! Mais n'y a-t-il en jeu que cet intérêt-là ?

« Je voyais de près des hommes de talent, de conviction, de science, cherchant attentivement la solution d'inquiétants problèmes physiologiques, et j'admirais leur ardeur; mais pourquoi cette abstraction, fréquente chez eux, de la situation lamentable du pauvre être, qui ne leur apparaissait plus que comme une machine à souffrir?...

« La pitié, voyez-vous, la pitié persistant malgré le noble désir de percer d'irritantes énigmes, la pitié se mêlant aux inspirations même les plus contraires, est-ce que ce n'est pas le sentiment qui nous paraît faire le médecin plus grand?... Or, à la Salpêtrière, on avait la vague sensation que les malades étaient faits pour le médecin plus que le médecin pour les malades.

« Les constatations curieuses,troublantes,même effrayantes quelquefois, des phénomènes des états hypnotiques sont la gloire de l'Ecole, et il n'est point de pays d'où on ne soit venu suivre ces extraordinaires épreuves. Les étrangers étaient bien accueillis, d'ailleurs, avec de particuliers égards, et dans le service Charcot on avait la coquetterie de pouvoir, le cas échéant, leur répondre dans leur langue. On les cajolait positivement ces étrangers qui, rentrés chez eux, seraient des narrateurs enthousiastes des merveilles scientifiques accomplies sous leurs yeux... Mais je pense au prix dont elles étaient payées, ces constatations aux pauvres hystériques dont on cultivait pour ainsi dire le détraquement, dont on faisait des « sujets » précieux, et qu'on ne semblait point pressé de renvoyer guéris; je pense aux existences sacrifiées, aux déchéances physiques hâtées par ces expériences qui ressemblaient, en de certains jours, à un spectacle...

« Est-ce donc que la confirmation d'inductions, de théories, devient fatalement plus souhaitée par le médecin que le salut du malade? Vous connaissez le mot d'un autre professeur célèbre, ce mot si significatif d'un habituel état d'esprit, ce mot à faire frissonner dans sa cruauté ingénue. — « Nous avons, messieurs, été *favorisés*, dit-il, un jour, à son cours, dans le cas que nous examinions en notre dernière leçon; notre diagnostic était exact : le malade est mort!... »

« Oui, sans doute, ce n'était qu'une formule, la satisfaction exprimée d'un jugement bien porté, en des conditions délicates... Mais est-ce que le médecin se diminuerait en ayant moins d'indifférence?

« Oh! ces grands services des hôpitaux, ceux dont on parle sans cesse, où se pressent des légions d'auditeurs, où on fait de l'art, pour ainsi dire, en faisant de la science... Pourquoi n'y peut-on admirer souvent qu'une espèce de virtuosité? Pourquoi, d'aventure, garde-t-on des moments que l'on y a passés, un souvenir plus triste que consolant?...

« Ce souvenir mélancolique, il m'est resté très vivace. Je la revois, à la consultation d'un maître, à l'hôpital, la malheureuse femme, venue de loin, mettant son suprême espoir dans l'examen que ferait de son mal un professeur illustre qu'elle avait obstinément considéré comme son sauveur... Quelle foi elle avait en lui!

« Mais ce mal dont elle souffrait tant, qui l'empêchait de travailler pour les siens, qui la minait dans son âme et dans sa chair, n'était pas « intéressant ». Il n'avait rien que de douloureusement banal; il n'entrait pas dans la spécialité du service. Le maître la regarda à peine, la renvoya à son chef de clinique qui l'expédia lui-même à un autre. Il n'y avait rien de curieux, rien de brillant à dire à propos d'elle, et on se souciait assez peu de la plaie qu'elle montrait en suppliante.

« Oh! l'air si navré, si découragé de l'infortunée, ne pouvant croire à ce dédain, attendant toujours que l'on s'occupât d'elle, rabrouée quand elle essayait de conter sa lamentable histoire!... Au bout d'une heure et demie, après le départ du maître, fêté, triomphant, pompeux, entouré de son cortège de disciples respectueux, un interne lui donna enfin, avec ennui, quelques vagues conseils dont le plus clair était d'aller ailleurs... là où on avait le temps de songer aux maux vulgaires, où on ne pensait pas qu'à la gloire.

« Ce jour-là, je le confesse, j'eus la sensation que les « grands services », les cliniques fameuses, écoles de science admirables, n'étaient pas toujours, au même degré, des écoles de sentiments profonds d'humanité... »

Charcot a rendu son corps à la terre son esprit est-il vraiment assez dégagé de sa *pouasseuse* matière pour ne rendre un compte exacte de sa conduite sur la terre. Si nous analysons froidement l'article de M. P. Ginisty, nous croyons qu'il est encore dans un cauchemar épouvantable, il se débat dans un cloaque d'esprits d'académiciens, la plupart médecins qui l'ont précédé et qui ont été ses maîtres, qui sont continuellement condamnés à contempler leurs victimes pendant des siècles peut-être avant d'être assez dégagés pour pouvoir paraître au tribunal de la justice divine, présidée par les esprits rouges, qui place chacun à la place qu'il a mérité, en attendant une autre réincarnation dans un milieu sans doute moins *avancé* que celui qu'ils avaient choisis sur la terre. Où sera placé Charcot, il est facile de croire que dans une autre incarnation il sera placé chez les canaques, là il pourra leur être d'une certaine utilité dans l'art de torturer les prisonniers de guerre avant de les manger, car son instruction était fort restreinte si nous nous basons sur *les œuvres* qu'il a publié à son nom. Il est vrai qu'il faut qu'un esprit (à peu d'exceptions près) soit d'une ignorance crasse pour avoir besoin de venir user les trois quarts de son incarnation sur les bancs des universités pour être aussi en retard aussi prohibitionnistes de la progression qu'est Charcot et consort pour nous, Theurges, nous certifions que ces gens qui sortent de la bourgeoisie, la plupart chéquarts, panamistes, etc., sont des anciens crétins du valais. Nous aimons mieux ceux des esprits qui, par leur belle nature, leur intelligence, descendent s'incarner chez de pauvres prolétaires comme Benoit Malon qui vient de quitter la terre, victime de traitements et d'opérations pratiquées par les savants qui ont été à l'école ou au séminaire après avoir usé leur jeunesse à servir la messe. Benoit Malon, fils de pauvres journaliers, qui est resté à garder les vaches pour que son père puisse faire apprendre à son frère à lire et à écrire et devenir maître d'école ; il était dans la plaine du Forez, libre de penser, son esprit regardait le ciel, les étoiles, la contemplation l'inspira. Le cœur plein d'idéal, plein de pitié pour le sort des malheureux, il se décida enfin, à dix-huit ans, à aller deman-

der à son frère, instituteur, de lui apprendre à lire; après trois mois il sait lire et écrire, celà lui suffit pour devenir, à force de labeur matériel, de misères, par composer un poëme, *Vercingétorix*, et tant d'autres ouvrages sur le socialisme.

« Pour ma part, s'écrie Edouard Drumont, j'ai beaucoup aimé ce pauvre Malon et je me souviens des promenades que j'ai faites avec lui dans les ateliers et les milieux ouvriers, alors que j'écrivais la *Fin d'un monde.*

» Comparez, ajoute Drumont, le point de départ de nos petits jeune gens catholiques qui ont tout dans le mains, l'éducation première, la fortune, et qui n'arrivent à rien avec le point de départ d'un homme comme Malon ». Si, Monsieur Drumont, la plus grande partie de ces *petits jeunes gens catholiques* arrivent à quelque chose, tout d'abord à ruiner leur santé dans la débauche, puis, lorsqu'à force d'avoir été *chauffé à blanc dans les boîtes à bachots* et d'avoir acheté des thèses, ils deviennent médecins ou avocats la plupart sans causes et sans malades, ils intriguent et se présentent à la députation, et quand cependant le peuple les a blackboulés, ils se font donner des places et gouvernent la masse des travailleurs, la main dans la main avec les chéquarts, les panamistes et autre monde à l'avenant, voilà cher Monsieur Drumont, l'œuvre des imbécilités dont les prêtres de toutes les religions nourrissent leur jeune âge, imbécilités que vous vouliez accréditer ou dont vous ne parlez pas dans ces petits *jeunes gens catholiques* ne croient plus dès l'âge de cinq ans, et deviennent partisans acharnés de la question du « ventre ».

Nous espérons que nos lecteurs ont compris la différence qu'il existe entre les hommes de l'accabi des Charcot et ceux des Benoit Malon. A l'enfouissement du matérialiste académique, couvert de croix d'honneur matériel, pas un ami, personne aux portes pour le voir s'en aller, rien, rien qu'un frémissement.....

A la conduite de Benoit Malon, du fils du travailleur, du socialiste, du pauvre petit berger, défenseur du travailleur, Paris, la France, l'Europe, les cinq parties du monde accourent à son départ pour la vraie vie et les milliers de voix

qui s'élèverent à son honneur le transportèrent aux régions éthérées qui attendent les martyrs du progrès.

Si nous voulons être plus amplement convaincu que la persécution, loin d'éteindre le flambeau du progrès, ne fait que le grandir, représentons-nous une autre victime du progrès d'il y a dix-huit cents ans, Jésus de Nazareth.

« Lorsque le vieux parti juif, les orthodoxes de la synagogue eurent résolu la mort de Jésus et obtenu une sentence du sanhédrin, il leur restait encore, pour le mener au supplice, à surprendre le consentement du procurateur (Pilate), investi d'un droit de *veto* dans les causes qui emportaient la peine de mort. Les Romains, qui laissaient aux peuples vaincus leurs lois, leur religion, leur administration même, au moins en partie, s'étaient réservé ce droit afin que sous un prétexte religieux ou autre, on ne pût supprimer leurs propres partisans ; c'était d'autant plus nécessaire chez les Juifs que, avec la loi mosaïque et le peu de preuves qu'elle exigeait, l'homme le plus innocent pouvait être convaincu de blasphême et lapidé immédiatement. Lorsque Jésus fut amené devant lui, poussé par une foule fanatisée au milieu de laquelle se trouvaient les premiers prêtres de la synagogue, Pilate, qui se souciait peu de ces querelles religieuses, ne voulut d'abord rien entendre : « Emmenez cet homme, dit-il, et jugez-le selon votre loi. » (*Jean*, XVIII, 31). Mais les Juifs lui dirent qu'il y avait sentence de mort et qu'il fallait son consentement, ce qui changeait les choses de face. Il fit entrer l'accusé dans le prétoire et l'interroge. Les orthodoxes lui reprochaient de se dire roi des Juifs et de vouloir renverser la loi. Saint-Jean, dont le récit a plus de couleur que celui des autres évangélistes, a bien rendu la tournure ironique imprimée par Pilate à son interrogatoire : « Il appela Jésus et lui dit : Tu es le roi des Juifs ? Jésus répondit : Est-ce de toi-même que tu dis celà, ou parles-tu d'après les autres ? — Pilate répondit : Est-ce que je suis Juif, moi ? Ta nation et les prêtres t'ont traduit devant moi ; qu'est-ce que tu as fait ? — Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde, mes ministres empêcheraient que je fusse livré aux Juifs. — Pilate dit alors : Enfin, es-tu roi des Juifs ? — Jésus

répondit : C'est toi qui dit que je suis roi. Je suis né et venu au monde pour rendre témoignage à la vérité ; tout homme de vérité entend ma voix. — Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ? et, sortant du prétoire, il dit aux Juifs : Je ne vois aucune culpabilité chez cet homme. » Il ressort bien de ce récit que le sceptique Pilate n'apercevait rien dans cette affaire qui valut la mort d'un homme. Qu'il voulût sauver Jésus de la fureur populaire, cela n'est pas douteux ; il s'avisa d'un expédient. Le mot de Galiléen ayant été prononcé, il demanda si Jésus était de la Galilée (*Luc*, xxiii, 6.) ; on lui répondit affirmativement, et comme Hérode Antipas, le roi asonurial de cette religion, se trouvait par hasard à Jérusalem, il lui fit remettre l'accusé, espérant qu'il assoupirait l'affaire ; mais Hérode refusa de prendre une décision et renvoya Jésus au procurateur. Pilate alors dit aux princes des prêtres, aux magistrats et au peuple assemblés : « Vous avez traduit un homme devant moi comme détournant le peuple ; je l'ai interrogé devant vous et je n'ai rien trouvé à reprendre en lui, relativement à vos accusations ; Hérode non plus, car je vous ai renvoyé à lui et on ne l'a convaincu d'aucun crime capital. Je vais donc le relâcher après l'avoir réprimandé. (*Luc*, xxiii, 12 et suiv.). Puis il eut encore recours à un autre moyen ; il était d'usage qu'aux fêtes de Pâques on grâciait un condamné. Pilate demanda aux Juifs s'ils voulaient qu'il leur rendit Jésus ; mais les Juifs réclamèrent un certain Barabbas, criminel condamné à mort pour sédition et pour homicide ; quant à Jésus, ils s'écrièrent : « Qu'il soit crucifié ! qu'il soit crucifié ! » Le tumulte et les vociférations allaient en croissant ; la voix du procurateur ne pouvait plus être entendue. Pilate, pour faire comprendre que l'on faisait violence à sa volonté, qu'il entendait ne pas être responsable des fureurs du peuple, se fit apporter de l'eau et, par un geste expressif, qui devait être compris de tout le monde, il se lava les mains. Mathieu est le seul des évangélistes qui ait noté cette épisode caractéristique du jugement, mais le fait paraît probable. En tout cas, c'est par ce geste de se laver les mains que la tradition a symbolisé l'acte de Pilate qui, après avoir usé tous les moyens, après

avoir même fait flageller Jésus par les soldats, espérant que le peuple se contenterait de lui voir infliger ce châtiment, se décida à rendre la sentence. Ici Jean mentionne un fait passé sous silence par les autres évangélistes et qui donne la raison du consentement de Pilate. Il est probable qu'on aurait rien obtenu de lui en laissant le débat sur le terrain religieux ; les prêtres le transportèrent sur le terrain politique ; ils firent passer Jésus pour un factieux. « Si tu le relaches, s'écrièrent-ils, ne crains-tu pas de te montrer ennemi de César ? » Pilate n'était pas sans avoir entendu parler de ce messie triomphant qui devait délivrer les Juifs de la servitude ; cette insinuation devait suffire à lever ses doutes et il se rendit à son tribunal, au lieu appelé Gabbatha (*Jean*, XIX, 13), et là encore il se moqua des Juifs et de leurs folles espérances : « Voici votre roi, » leur dit-il, en montrant Jésus affublé d'une casaque rouge, en tenant comme sceptre, un roseau à la main. Et comme ils criaient : « Livrez-le, livrez-le ; qu'on le crucifie ! — Puis-je crucifier votre roi ? » demanda ironiquement le procurateur. En le livrant aux prêtres pour qu'il fut conduit au supplice, il tint à faire rédiger lui-même l'écriteau qui portait en trois langues : « Jésus de Nazareth, roi des Juifs. » Les prêtres lui firent observer qu'il fallait mettre « se disant roi des Juifs, » mais Pilate tint bon ; « ce qui est écrit est écrit, » dit-il. Il voulait humilier les Juifs, même en leur cédant.

« Sans doute Pitate, fatigué d'obsessions tumultueuses, craignant une sédition peut-être, a fini par livrer à ses juges religieux un homme que dans sa conscience il ne reconnaissait coupable d'aucun crime. Pour cet acte de faiblesse, l'Église a attaché à son nom un signe, elle répète sans cesse dans son *Credo* : « Le juste a été crucifié sous Ponce-Pilate (*Passus est sub Pentio Pilato*). » Reste à savoir si Pilate pouvait agir autrement qu'il n'a fait. Depuis cette époque, combien de sentences de mort, dictées par l'intolérance religieuse, ont violenté le bras du pouvoir civil ! Ce ne fut ni Tibère ni Pilate qui condamna Jésus : ce fut le vieux parti juif, ce fut la loi mosaïque. » (*Larousse*, dict. univ.).

Nous venons d'être convaincus que ces prêtres-juges qui

pouvaient faire lapider Jésus, de même que ceux d'aujourd'hui, étaient en déconsidération. Ils préférèrent livrer Jésus à la responsabilité de Pilate. L'accusation de blasphème n'ayant pas beaucoup de crédit devant le tribunal romain, les Juifs, ses compatriotes, l'accusent d'avoir été l'agitateur du peuple, un révolutionnaire dangereux, pour ce motif qu'il les avait traité de race de vipères, de sépulcres blanchis, dévorant le bien de la veuve, marmottant des prières en public et d'avoir eu la prétention de se faire roi ; alors tout ce qu'il y avait en ces temps d'usuriers, de médecins, de panamistes, de chéquarts, les uns s'évertuant à exploiter la bourse, les autres la santé, en y joignant le plus dangereux, le prêtre, abrutissant la pensée des masses, suivi du fretin des prétendus savants secondés par les fanatiques, les cagots, les marchands, les usuriers que Jésus avait si bien rossé dans le temple, hurlèrent à l'unisson : Anathème ! à ce gredin, à ce révolutionnaire qui, par ses discours, ameutait le peuple des « travailleurs » contre les prêtres, en les traitant de sépulcres blanchis, de race de vipères, contre les aristocrates, contre les médecins, les académiciens et autres qui vivent du labeur du travailleur.

Nous avons également été convaincus que Jésus fut traîné par les prêtres devant Pilate, qui avait bien l'intention de le renvoyer indemne ; mais devant la fureur des prêtres juifs, qui avaient, de même qu'en ces temps, des partisans dans les rangs des riches exploiteurs du travail, devant le fanatisme des imbéciles qui croyaient aux six jours de la création, qui croyaient que les murs de Jéricho étaient tombés au son des trompettes, que Josué avait arrêté le soleil, que Jonas était resté trois jours dans le ventre d'une baleine et tant d'autres absurdités que les petits enfants de quatre ans ne croient plus aujourd'hui : ce qui fait le désespoir de tous les parasites qui ne produisent rien que l'exemple de la dépravation, de la débauche, de l'orgie.

Jésus, le moraliste, le grand théurge guérisseur, condamné à mort par la pression des prêtres. Alors, nous ne saurions trop le répéter, tout ce qu'il y avait de riches, d'exploiteurs, d'usuriers voleurs, de panamistes et la suite, furent dans la

jubilation ; ils pouvaient, d'accord avec les prêtres, continuer à abrutir le peuple par des contes absurdes et le faire travailler comme bête de somme pour s'enrichir et se livrer à toutes les exactions qui forment la préoccupation de l'existence de ce genre de monde ; et Jésus semblait à leurs yeux disparaître comme tant de révolutionnaires, de prophètes, sans avoir laissé aucun souvenir. Hélas ! magistrats, qui, par des influences, par des interprétations ridicules condamnez à l'amende, à la prison les Théurges guérisseurs qui suivent le courant des phénomènes de la nature, pour donner raison à des prêtres qui empoisonnent l'esprit, à des médecins qui empoisonnent le corps, vous savez cependant bien que les esprits avancés honnêtes savants, de ces deux corporations ont fait justice de leur enseignement, de leurs théories, de leurs pratiques dangereuses, quand nous voyons notre beau et riche pays de France représenté par une légion de médecins, comment pourrait se soustraire le pauvre public ignorant à leurs pratiques désastreuses, il est sûr que ces prohibitionnistes du progrès n'iront pas voter à la Chambre des Députés l'abolition des peines édictées contre les guérisseurs sans remèdes ; ils ne voterons pas pour le libre exercice de la médecine, malgré les trois-quarts de ces élus du peuple dont le chiffre se monte à plus de soixante ; nous réclamerons encore moins du désintéressement des pharmaciens et de leur vote : c'est vrai qu'ils sont en si petit nombre, mais enfin leur autorité n'en est pas moins acquise.

Maintenant si nous voulons attaquer une majorité plus puissante encore par l'influence de leurs paroles déclamatoires éclectiques, nous nommerons Messieurs les avocats, au nombre de cent et plus, pour qui cependant nous avons jusqu'à un certain point une certaine considération, mais qui ne compte que parmi les plus progressifs. Malgré cela nous avons toujours reconnu qu'il y avait dans leur personne un certain vernis de matérialisme puisé au contact d'anciens amis d'études, élèves médecins avec lesquels ils étaient en contact dans leur jeunesse et même dans leurs rapports quotidiens avec ceux arrivés, car il faut avouer qu'il y a quatre-vingt-dix pour cent de médecins à Paris et

dans la province, qui crèvent de faim, après avoir dévoré la dot de leur femme et mis père et mère sur la paille, qui ne comptent pas, c'est-à-dire disparus, trop pouilleux, trop décatis pour que leurs anciens camarades ne passent pas de l'autre côté de la rue en les apercevant, surtout à leur sortie de la maison Bonnard-Bidaut, où ils sont employés à écrire des adresses sur des bandes de réclames, gagnant le plus habile 1 fr. 50 par jour. Il est très sûr que les plus intelligents, les plus littéraires qui ont fait bon marché de la médecine sont attachés aux rédactions de journaux, même il y en a quelques-uns qui écrivent et publient des romans qui se vendent très peu. Or, nous comprenons que ceux-là se rappellent leur ancienne origine médicale et qu'ils soutiennent la corporation. Ceux-là, il est tout naturel que lorsqu'ils entendent parler de Théurgie, de guérisons par le fluide des Esprits, blanc ou rouge, ils se fassent des gorges chaudes en compagnie de leurs anciens compagnons de médecine.

Le journal l'*Intransigeant*, du 6 septembre 1893, les a bien jugés lorsqu'il a dit en parlant des décorés de ces jours :

« Hélas elle est bien maigre (la liste) et il doit y avoir des grincements de dents ! Trois ou quatre préfets, qui se sont signalés par leurs manœuvres, cinq ou six gros agents de police et un lot de médecins sans talent, sans clientèle et dont l'autorité se borne à présider des conseils généraux, sont seuls pourvus du signe d'honneur, la décoration de la Légion d'honneur. »

Nous avons encore d'autres types à examiner qui sont des êtres très intéressants pour le *bien des travailleurs*, nous voulons parler des commerçants et des propriétaires, des entrepreneurs, des financiers, la plupart chéquards, des industriels, des anciens militaires officiers dits *culotte de peau*, des professeurs de la même acabit que les médecins, enfin tous savants. Nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas davantage de pharmaciens, et quatre seulement de ceux-là sont cependant plus apte que personne, pour juger de l'incapacité de la majorité des médecins qui édictent des ordon-

nances, à l'aide de signes d'une sténographie incompréhensible, non seulement pour le public mais pour eux-mêmes, où il est prescrit des doses de drogues à faire avaler ou frotter le malheureux tombé sous la coupe de leur savoir, à tuer un âne, si toutefois cet animal était assez bête pour non seulement l'acheter mais l'avaler.

Nous aurions encore beaucoup à écrire sur ce sujet. Mais nors arrêterons ici nos assertions pour certifier que la majeure partie des industriels, des commerçants, des propriétaires, des petits rentiers sont la pature du médecin, pour ce motif que jouissant des bienfaits de la fortune, ils sont d'une lâcheté sans égale devant la mort, et que le moindre bobo les affolent à ce point de vite s'abandonner à la prétendue science médicale, qui cependant au dire de Stahl tue sept malades sur dix. Ces malheureuses patures de la prétendue science médicale devraient bien cependant demander aux médecins, surtout au plus célèbres, pourquoi ils ne peuvent, à l'aide de leurs drogues, guérir les monarques, les grands seigneurs, les millionnaires, qui ont ceux-là, les moyens de payer des charretées de drogues, et la puissance au son de leurs écus, de faire accourir à leur chevet les plus grandes réputations médicales. Hélas nous ne pouvons répéter ici que les paroles que prononçait le célèbre académicien médical Claude Bernard : « Elle (la médecine) n'existe pas comme science, elle est plongée dans l'empirisme. Là, l'ignorant, le charlatan et le médecin instruit se confondent plus d'une fois, de sorte que ceux qui se placent au point de vue des traitements des maladies, ont vraiment raison de dire que leur médecine n'est pas une science.

« Cet état *boîteux* de la médecine, ajoute-t-il, qui, en ce moment, n'est, en quelque sorte, qu'une *moitié de science*, explique les opinions contradictoires qu'ont peut émettre sur son compte.

« Dans les maladies ordinaires, s'écrie le célèbre docteur Gouzet dans un de ces discours à l'Académie de médecine, gardes-malades en savent autant que les médecins, et dans les cas extraordinaires, les médecins n'en savent pas plus que les gardes-malades. »

D'après tout cela nous demandons aux lecteurs sérieux combien nous resteront de temps la pature de toutes ces coteries de chéquards, de panamistes, de médecins, de prêtres qui tous la main dans la main s'évertuent à exploiter les citoyens qui croient bonnement à leurs réclames et à leurs dires. C'est à ne pas y songer, car bien des saisons, des années, des siècles peut-être passeront avant que notre pauvre terre bourbeuse soit affranchie de toutes ces diverses épidémies.

Prenez garde ! car il y a non seulement la justice impartiale de Dieu, mais celle de l'histoire qui vous jugera comme ont été jugés ceux qui ont calomniés, fait boire la cïgue à Socrate, torturé Galilée, fait monter Jeanne d'Arc au bûcher et Jésus de Nazareth clouer à une potence et tant d'autres. Alors si vous voulez juges de ce siècle, être conséquent avec vous-même, si vous voulez que vos lois soient respectées, décrochez le crucifié qui est au-dessus de votre tête dans tous les prétoires. Mettez-le à côté des Théurges guérisseurs, et de même que les inquisiteurs jugez les morts en effigie et les condamnez, car il ne doit point y avoir deux poids et deux mesures devant la loi. Ne condamnez pas ce que vous avez adoré ou condamné, de même les exploiteurs de Lourdes, de la Salette et autres lieux, où les prêtres exercent leurs jongleries à la face de tous. Voilà bien ceux qui non seulement trompent la crédulité du public, mais pratique la médecine illégale. Mais non ils sont trop forts, l'organisation de leur charlatanisme épouvante les facultés de médecine qui dans leur lâcheté n'osent souffler mot.

Nous avons été édifié des moyens qu'employaient ceux qui avaient mission de conduire les masses par la douloureuse condamnation de Jésus de Nazareth.

Eh bien, lecteurs, croyez-vous qu'un de ces jours la société qui préside à nos destinées soit bien changée. Hélas nous pouvons compter à notre acquis la sainte inquisition, les bûchers éteints, la Bastille démolie, les seigneurs n'ont plus le droit de vie et de mort sur leurs cerfs. Tout céla est déjà énorme de progression, mais qu'en ces jours de recrudescence, d'agonie cléricale et médicale revienne se réincarner

les grands philosophes martys qui sont aujourd'hui en vénération pour n'en citer qu'un décrocher, des prétoires modernes l'effigie de Jésus de Nazareth cloué à une croix, plaçons-le sur le banc des accusés et évoquons son ombre qu'ils viennent se réincarner pour remplir la même mission, qu'il y a dix-huit cents ans, il est là en chair et en os, bien vivant devant les juges.

Supposons pour un instant que Jésus le célèbre, Théurge, philosophe révolutionnaire guérisseur, revienne se réincarner sur la terre en ces jours de décadence et d'agonie cléricale et médicale, sous le nom par exemple d'Esculape et qu'il procède de même qu'il y a dix-huit cents ans. Il va s'aboucher avec les révolutionnaires de l'Internationale qui sont les zélateurs de ces jours, et finir par devenir leur chef, après les avoir exhorté de regarder des prêtres et des médecins comme de la peste, leur avoir prouvé par une sage dictature que la vraie vie n'était pas sur la terre mais bien dans l'autre monde, où nous attendent nos amis, nos parents qui sont morts, après leur avoir donné des preuves que nous pouvions communiquer avec eux et qu'il nous conseillait d'avoir courage pour supporter les épreuves de la vie terrestre, qui n'était qu'un lieu de progression et que nous y avions déjà usé des corps avant que notre Esprit ne vint encore se réincarner pour en user beaucoup d'autres pour notre progression que nous y venions tantôt grand seigneur, riche commerçant, ouvrier, etc., jusqu'à ce que nous ayons acquis un degré d'instruction de moralité pour aller jouir des bienfaits de nos labeurs dans une planète où il existe un monde plus heureux, accréditant que lui-même était venu d'un monde supérieur remplir une mission et qu'il en donnait la preuve par une faculté de guérir soit par la parole, le toucher, le regard même inconscient en guérissant les abandonnés, plutôt les empoisonnés par la gente médicale et qu'il conseillait à la bande qui le suivait de marcher sur la capitale pour enfin mettre tous les exploiteurs, les panamistes, les chéquards, les prêtres menteurs et hypocrites, les médecins drogueurs à la raison, puis entrer dans les églises rosser à coups d'étrivières les mar-

chands de bon Dieu de Manitous. Il est sûr qu'il sera bientôt arrêté et les principaux citoyens de sa bande, et s'ils ne sont pas fusillés sur le champs par leurs frères les travailleurs qui sont sous les drapeaux pour exécuter cette affreuse besogne, seront incarcérés au dépôt et passés à tabac.

Enfin voilà Jésus (Esculape) devant les juges.

M. le Président. — Accusé, levez-vous.

Esculape, debout, lève les yeux sur son image d'il y a dix-huit cents ans, placée au-dessus de la tête des juges. Tout d'abord il a un frémissement d'épouvante en songeant à ce qu'il a dû souffrir avant de se désincarner ainsi cloué à une potence. Mais aussitôt il se console en songeant que depuis ces temps la progression s'était un peu fait jour dans l'esprit des nations, que les supplices de l'Inquisition, les bûchers établis par les prêtres en son nom étaient abolis. Alors il respira plus librement.

M. le P. — Comment vous appelez-vous?

Réponse. — Esculape.

M. le P. — Votre père!

R. — Un esprit incube.

M. le P. — Votre mère?

R. — Vertu.

M. le P. — Où êtes-vous né?

R. — Dans une écurie.

M. le P. — Votre profession?

R. — Théurge.

M. le P. — Ceci n'est pas une profession. Votre domicile?

R. — Je n'en ai pas; je couche dans le premier endroit venu, le plus souvent dehors.

M. le P. — Vous ne devez pas ignorer que n'ayant pas de profession et de domicile vous êtes en état de vagabondage et que par ces deux faits que vous avouez, les articles 271, 272 et 273 vous condamnent à six mois de prison et à la surveillance.

M. le P. — Vous avez provoqué par vos discours des at-

troupements tumultueux illicites, art. du 7 juin 1848, un an de prison.

M. le P. — Vous êtes chef de l'Internationale, loi du 14 mars 1872, cinq ans de prison.

M. le P. — Vous avez donné des ordres à vos révolutionnaires pour exercer des actes de violence sur les citoyens quand vous avez dit : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre mais l'épée. Vous avez attaqué les droits de la famille en disant : « Je suis venu mettre la division entre le fils et le père, entre la fille et la mère, entre la belle-fille et la belle-mère, etc. » Pour tous ces faits, art. 17, 1819, 5 ans de prison.

M. le P. — Vous avez commandé à deux de vos révolutionnaires d'aller voler un âne et un ânon pour vous l'amener, art. 4, cinq ans de prison, dix ans de surveillance.

M. le P. — Vous êtes entré à Paris *à cheval* sur cet âne, à la tête de vos forcenés bandits en poussant des cris séditieux, menaçant les citoyens, troublant la paix publique, art. 8 de la loi du 25 mars 1822 et du 11 août 1848, quatre ans de prison.

M. le P. — Vous avez insulté les prêtres d'une religion reconnue pure, sainte et vraie par l'Etat, leur reprochant de se promener en robes longues dans les rues, sur les places publiques, accaparant les premières places dans les festins, affectant de faire de longues prières en public. Vous avez également insulté les magistrats, cinq ans de prison, art. 1er de la loi du 25 mars 1822.

M. le P. — Vous avez dit : « Amenez ces gens qui sont mes ennemis et tuez-les devant moi. » Un de vos chefs, un nommé Pierre, tira son sabre et coupa l'oreille d'un soldat qui faisait partie du peloton qui venait vous arrêter. Ordre de tuer et rébellion contre la force armée, coups et blessures, art. 279 et art. 2 du 17 mai, dix ans de prison.

M. le P. — Vous avez profané les églises en chassant à coups de bâton les honnêtes commerçants qui exerçaient leurs petites industries à la porte des églises, vous avez également rossé les bedeaux, les suisses, etc., deux ans de prison.

Vous avez prétendu guérir des malades par le regard, le toucher, la parole et même inconsciemment, médecine illégale par interprétation, car il n'est accordé ce droit qu'aux médecins hypnotiseurs; quinze francs d'amende et aux frais.

M. le P. — Vous avez employé des moyens encore inconnus à la science académique pour chasser des diables du corps d'un possédé et vous avez ordonné à ces diables d'aller se loger dans un troupeau de cochons qui aussitôt pris d'épouvante, ensorcelés, se précipitèrent dans la mer et se noyèrent. Le marchand de cochons ici présent réclame non seulement le prix de ses cochons, mais des dommages et intérêts; vous êtes condamné à payer le prix des cochons et à dix mille francs de dommages et intérêts.

M. le P. — Vous avez tenté de renverser le gouvernement, accréditant que vous étiez le roi des juifs.

Détention à vie dans une enceinte fortifiée.

M. le P. — Esculape, nous sommes indulgents pour ne pas trop accumuler les délits qui pèsent sur vous. Qu'avez-vous à répondre?

Le pauvre Esculape essaya bien de faire valoir toutes ses bonnes intentions envers le prolétaire dont il prenait la défense, puis fit tous ses efforts pour convaincre le tribunal qu'il était indigné des procédés indélicats qu'employaient les exploiteurs du travailleur, qui en ces jours scandalisent toutes les nations et déshonorent notre belle France, tels les chéquards, les panamistes, les accapareurs de denrées alimentaires, les falsificateurs des aliments, des boissons, et des prêtres qui abrutissent le peuple, des médecins qui l'empoisonne; il s'appuya sur les écrits des plus célèbres médecins, depuis Hippocrate jusqu'à Claude Bernard, qui déclarent que la pratique de la médecine a été des plus funestes pour les malades; il essaya bien de prouver que ces guérisons sans remèdes et gratuites étaient dues à une loi de nature que tout le monde possédait avec plus ou moins de force et qu'il n'était pas la cause si à son contact, même inconsciemment, les malades accréditaient qu'ils avaient été soulagés, même guéris, sans qu'il s'en aperçut, qu'il n'était pas la cause si la foule le suivait, etc. Il s'évertua également à

prouver l'histoire en main que c'était grâce aux révolutionnaires si le progrès s'était fait, si l'Inquisition avait été abolie, que sans les révolutionnaires de 1793, les Français seraient encore des esclaves enfermés dans des bastilles au caprice des filles galantes, qui donnaient leurs faveurs à des seigneurs débauchés qui ne savaient pas lire, et il aurait encore bien dit plus si M. le substitut ne l'eut arrêté en répondant que 93 ne signifiat rien dans l'affaire et que la science des *savants* médecins, des prêtres, était reconnue par la loi ; puis étendit sa péroraison en faisant l'apologie des célébrités qui étudient l'hypnotisme à la Salpêtrière et dans différents hôpitaux ; il avoua bien cependant que cette science n'était qu'à ses débuts pratiquée sur des hystériques, des folles, des idiots, et que lui-même avait assisté aux expériences d'une des plus grandes célébrités qui avait opéré des phénomènes surprenants et fort intéressants pour les personnes qui sont avides d'émotions à effets violents, mais que pour exercer il fallait être muni d'un diplôme de médecin, etc.

Esculape se leva de nouveau pour répondre. Mais M. le Président lui dit : « Esculape vous avez un avocat? » Oui, monsieur le président. « Allez vous asseoir alors. »

Aussitôt un jeune homme habillé en juge, plutôt en femme (singularité qui étonna Esculape de voir les juges et le défenseur qui représente l'accusé revêtus du même costume) se présenta, releva les manches de sa robe qui le gênait beaucoup, remua quelques feuilles de papier et se mit à *baffouiller* pendant une grande heure pour prouver non pas l'innocence de Jésus, mais pour implorer la clémence des juges, afin d'obtenir une condamnation plus douce qu'il ne la prévoyait. Pendant sa péroraison, ceux des juges qui ne dormaient pas se passaient des papiers, prenaient quelques notes, causaient entre eux, s'offraient des pastilles Giraudel dans des tabatières, car ils étaient sans doute malades et n'avaient pas l'air d'écouter l'avocat qui, l'Évangile à la main affirmait que Pilate avait pris une part plus active à la discussion lors de la comparution de Jésus de Nazareth devant lui. M. l'avocat avait fini et alla s'asseoir à son tour derrière son client, paraissait très satisfait de sa plaidoirie.

Les débats étant fini, Messieurs les juges se levèrent d'un air grave, tournèrent le dos au public, discutèrent entre eux à voix basse, et enfin, après quelques minutes, se retournèrent pour lire une sentence (probablement déjà préparée à l'avance) d'une façon si peu intelligible que personne ne comprit rien, où cependant il était dit : « Jésus, vous ne serez pas condamné à mort, vous bénéficierez des circonstances atténuautes pour les nombreux délits dont vous êtes accusé. Mais n'oubliez pas que dans un moment de représailles révolutionnaires si vous vous étiez trouvé parmi le nombre des *communards* de Paris, les soldats envoyés de Versailles par le célèbre fusilleur Thiers de glorieuse mémoire, vous auraient fusillé. Mais aujourd'hui que les hostilités sont apaisées, que le bon accord, la fraternité, la justice, l'honnêteté sont établies dans les rangs des citoyens, que le scandale *exagéré* des chéquards, des panamistes s'est terminé devant l'intégrité des tribunaux, que les principaux coupables sont en prison ou à l'étranger ou suicidés, que les soi-disant révélateurs sont jugés et punis et que la civilisation a adouci les lois, qu'on ne crucifie plus, vous serez seulement condamnés à aller finir vos jours en Calédonie et nous vous engageons à avoir une conduite meilleure dans ce milieu de repentir et de progression, car vous serez chaudement recommandé, et à la plus légère infraction à la discipline, d'ailleurs très douce, vous serez mis à la raison par les coups de bâton, le cachot et autres punitions à l'avenant. »

— Gendarmes, emmenez Esculape.

Cette sentance terminée, Esculape baissa humblement la tête, se recueillit en chemin, évoqua les Esprits, ses guides spirituels, et bientôt entendit une *voix* que lui seul comprit et qui lui dit : « Courage, pour la deuxième fois tu as voulu venir sur cette terre pour proclamer la vérité, tu dois reconnaître que les humains qui, se débattent sur sa croûte sont toujours les mêmes, ils s'évertuent à vouloir, pour la deuxième fois, immortaliser ton nom comme par le passé, pardonne. » Oui, dit Esculape, je leur pardonne parce qu'ils ne savent ce qu'ils font.

Voilà, Esculape le révolutionnaire, le Théurge guérisseur, reconduit dans son cachot comme le dernier des criminels, lui l'ami des pauvres de par la voix des jouisseurs, des médecins, des prêtres, des chéquards, des panamistes et autres à l'avenant qui ne croient qu'au bien être matériel acquis de n'importe qu'elle facon, pourvu que les tribunaux n'aient rien à y voir. Que résultera-t-il de tous ces débats, dans un temps qui n'est peut-être pas éloigné? Ce même condamné subira le sort de tous les novateurs, de tous les bienfaiteurs de l'humanité, il sera porté en triomphe dans tous les cœurs honnêtes, leurs bourreaux seront exécrés des nations avec la même répulsion que les inquisiteurs Saint-Dominique, Torquemada et autres, que Calvin qui a fait torturer et monter au bûcher Michel Servet, que l'évêque Cauchon qui a fait brûler Jeanne d'Arc, mais des prêtres charlatants se subsisteront à ceux qui ont fait condamner Jésus qu'ils ont placé plus tard dans leurs temples, puis proclamé tour à tour prophète, Messie, fils de Dieu, puis Dieu lui-même, et ils continueront comme leurs collègues d'il y a dix-huit cents ans à raconter des fables sur la création, l'astronomie, la géologie, en marchant, compères et compagnons, la main dans la main avec les gredins qui comme eux s'enrichissent, s'engraissent au dépend des travailleurs, s'évertuant à abrutir la masse des naïfs qui se débattent dans la misère, la maladie, le corps empoisonné par les uns et l'esprit atrophié par les autres.

C'est bien le moment de nous écrier, avec Yves Guyot et Sigismond Lacroix, en parlant de Jésus de Nazareth : « O Jésus, le criminel ! Jésus, le perturbateur ! Jésus, le commensal des gueux ! Jésus, le compagnon des misérables de la Judée ! Lorsque Pilate dit à ses gardes : « Emmenez-le ! » tu avais déjà acquis l'immortalité ; mais lorsque tu eût parparcouru la voie douloureuse, du haut de ton gibet, si tu avais pu jeter un coup d'œil sur l'avenir, toutes tes souffrances se seraient évanouies, car tu aurais vu la légende emportant sur ses grandes ailes ton souvenir, et criant à

toute la terre, de siècle en siècle, avec une voix formidable : « Ce criminel, c'est Dieu ! — sa condamnation, au moment où elle fut prononcée, il n'avait plus d'auditoire, il était menacé de la lapidation par ceux-là même qui avaient fait son triomphe. Que Caïphe et le sanhedrin eussent abandonné Jésus pleurant au Jardin des Oliviers, il ne laissait même pas une trace dans l'histoire. Il disparaissait comme tant d'autres de ces agioteurs et de ces prophètes, qui avaient appelés en vain le Juif à l'indépendance, sans léguer une idée à la société.

» Et maintenant, vous, prêtres à idées étroites, fanatiques de la casuitique, de la scolastique, enfermés dans vos formules pharisiennes à jamais en dehors de l'humanité. Aristocrates, considérant la religion comme la base de vos privilèges, magistrats, qui prêtez vos bras séculiers aux haines des sectes et qui sanctionnez par vos arrêts des dogmes théologiques et métaphisiques, conservateurs qui dites : — Il faut de la religion pour le peuples ! — et requérez contre ceux qui veulent y substituer la science : Ah ! vous tous, partisans de l'ordre actuel et qui croyez que vous pourrez, à l'aide de quelques violentes sentences lancées devant lui, empêcher le progrès de passer, regardez donc cette victime des persécuteurs, au nom de laquelle vous voulez persécuter ce martyr dont vous vous acharnez depuis dix-huit siècles à faire un bourreau : Entendez donc chacune des gouttes de sang qui coulent de ses blessures béantes, qui vous crient avec une effrayante ironie : — Qu'êtes-vous donc, vous tous, inquisiteurs, pourchasseurs d'hérétiques, brûleurs de libre-penseurs, persécuteurs laïques et prêtres de tous les novateurs sociaux et religieux, vous tous qui avez marqué votre place dans l'histoire par des trainées de sang et de ruines que vous y avez tracées ! Vous tous qui, vous plaçant en face de l'humanité, lui avez dit : « tu n'iras pas plus loin ! » et avez fauché, écrasé, abattu tous les novateurs qui lui donnaient le mot d'ordre de l'avenir : — En avant ! en avant ! — Qui êtes vous, vous qui parlez en mon nom ? vous qui prétendez m'adorer ? qui donc ? sinon les descendants de Caïphe et de Pilate ! »

Juges décrochez Jésus, dont l'image plane au-dessus de vos têtes, vous l'envoyez aux galère sous la pression des prohitionnistes de la pensée, Pilate l'avait déjà envoyé au Golgotha ! !...

Propriétaire-Gérant :

ZOUAVE JACOB.

Imprimerie de Poissy — S. Lejay et Cie.

DEVRAIT ÊTRE PROTÉGÉ PAR LA LOI

Devrait être protégé par la loi tout être qui, par une philosophie d'accord avec la raison et la science, s'appliquerait, soit par dévouement, soit même par métier, à enseigner la morale, à l'exemple des sages de l'antiquité.

Devraient être également sous la protection de la loi ceux qui dévoilent les erreurs et les dangers de la médecine dont les pratiques ont, de tous temps, été si nuisibles à l'humanité. Du reste, la plupart des célébrités médicales, académiques ont donné l'exemple, car, après avoir passé les trois quarts de leur vie à pratiquer la médecine, ils ont eu le courage d'avouer que leur science avait été des plus funestes pour les malades. Et, pour n'en citer que quelques-uns :

Le célèbre Marchai de Calvi affirme (*France méd. et ph.*) « qu'il n'y a plus en médecine ni foi, ni principes, ni loi. »

Chomel déclare (*Pathol. gén.*, p. 642) « que les ténèbres enveloppent encore la branche la plus importante de la médecine. »

Rostan avoue dans ses cours (de *Méd. clin.*, t. I, p. 185 et 187) que « chaque dénomination de classe de médicament, chaque formule est une erreur. »

Le professeur Bouchardat, dans son *Manuel de mat. médicales*, dit. p. 9 « que la science médicale n'est pas faite, mais toute à faire. »

Le professeur Malgaigne, dans une séance à l'Académie de médecine, a défini ainsi la science qu'il avait pour mission de professer : « absence complète de doctrines scientifiques, absence dans l'application de l'art, empirisme partout, voilà l'état de la médecine. »

« Quelles oppositions ! » s'écrie le docteur Thomassi, « quelles contradictions se manifestent pour le mode de traitement, pour le choix des remèdes. »

Le docteur Goazet a déclaré, dans un discours à l'Académie, que « dans les maladies, les gardes-malades en savent autant que les médecins. »

Bichat, qui a sa statue dans la cour de l'École de médecine, s'est écrié un jour : « la médecine n'est point une science ; sa pratique est rebutante. »

Le professeur Claude Bernard a dit à ses élèves : « la médecine scientifique que je suis chargé de vous enseigner n'existe pas ; elle est dans l'empirisme par les opinions contradictoires. »

Nous pourrions citer encore bien d'autres professeurs des Académies, qui sont de l'avis de ceux-là. C'est ce qui a pu faire dire au docteur Chauvet que « la médecine est un chaos discordant d'hypothèses absurdes, qui ravale l'homme fort au-dessous de la plus grossière machine, et élève le savetier fort au-dessus du plus habile médecin. »

De tout ce qui précède on doit conclure qu'il faudrait honorer et protéger quiconque, par des études entendues et raisonnées, arriverait à connaître assez à fond pour la prescrire sûrement et utilement une hygiène naturelle et rationnelle, à l'aide de laquelle on guérirait et préviendrait même les plus graves maladies, les épidémies, etc. A ceux-là, des encouragements de toutes sortes devraient être prodigués ainsi qu'à tous ceux qui soulagent les maux de l'humanité souffrante tels les Guérisseurs par le fluide qui sont doués de la précieuse faculté de communiquer avec les Esprits moralisateurs et guérisseurs des mondes heureux.

OUVRAGES DU ZOUAVE JACOB

HYGIÈNE NATURELLE

12[e] ÉDITION

1 volume in-12 (épuisé). . . . . **3** fr.

POISONS ET CONTRE-POISONS

15[e] ÉDITION

1 volume in-12 (épuisé). . . . . **1** fr.

CHARLATANISME DE LA MÉDECINE

Son Ignorance et ses dangers
Appuyés par les assertions des célébrités médicales
et scientifiques
depuis Hippocrate jusqu'à Claude Bernard.

29[e] ÉDITION (*épuisée*).

Prix. . . . . **1** fr. **50**

HYGIÈNE DU ZOUAVE JACOB

PUBLIÉE EN DEUX VOLUMES

Le premier volume a déjà paru en deux parties

6[e] ÉDITION

Prix. . . . . **10** fr.

PENSÉES DU ZOUAVE JACOB

1 volume in-12 (épuisé). . . . . **3** fr. **50**

Cet ouvrage, qui avait été dénaturé par l'éditeur Repos, et dont nous avons recouvré la propriété par la voie des Tribunaux (en Cour d'Appel), reparaîtra prochainement revu et corrigé.

CONFÉRENCES

Sur les dangers des enseignements et pratiques des Sectes
Sacerdotales, Médicales,
Magnétiques, Spirites et Hypnotiques

D'APRÈS LES RENSEIGNEMENTS DES PLUS GRANDES CÉLÉBRITÉS

1 volume in-8. . . . . **3** fr. **50**

POLICE CORRECTIONNELLE PROCÈS
DU ZOUAVE JACOB

Charlatanisme, Ignorance, Impuissance et Agonie

DES CORPORATIONS MÉDICALES

ALMANACH THÉURGIQUE DU ZOUAVE JACOB
POUR 1891

Comprenant: Le Calendrier ou sont classés à chaque jour de l'année à la place des Saints, la plupart apogryphes, et des inquisiteurs les noms des Bienfaiteurs de l'humanité relatés dans l'histoire.

L'historique et la composition des divers calendriers anciens et modernes.

Les erreurs des Astronomes officiels ou empiriques avoués par eux-mêmes. (Très rare). **2** fr.